



Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le **11 OCT. 2023**

ID : 032-253200240-20231004-2023_072-DE

DÉLIBÉRATION 2023 - 072

Nombre de membres en exercice : 67
Nombre de membres présents lors de la délibération : 37
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3
Date de convocation : 27/09/2023
Date d'envoi à la SP de condom : 11/10/2023
Date de publication : 11/10/2023
Votes contre :
Votes pour : 38
Abstentions :

L'an deux mille vingt-trois et le 4 octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mme BRIANE Huguette, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr GOURGUES Gérard, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TOURNE Jean-Pierre

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno Mr MILLIEZ Philippe, Mr JAUMAIN Jérôme était remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine était remplacée par Mme SOLARY Jacqueline

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck

Absents excusés: Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DESPAX Nelly, Mr FASOLO Robert, Mr GABAS Michel, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LABURTHE Michel, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr BOUE Guy, Mr CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme PINSOLLES Nicole, Mme TUMELERO Hélène,.

Participants sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève.

**Appel à projets « Economies et efficience de l'eau »
Dossier de candidature**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

Les épisodes de sécheresses de 2019 et 2022 ont généré de nombreuses défaillances dans l'approvisionnement en eau potable.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne souhaite à travers un appel à projets « Economies et efficience de l'eau » accompagner des projets ambitieux pour répondre dès maintenant aux économies d'eau et à l'urgence climatique.

Le Syndicat Armagnac Ténarèze souhaite déposer un dossier de candidature. Le plan d'actions proposé par le Syndicat Armagnac Ténarèze s'inscrit dans une démarche de sobriété des usages de l'eau à travers :

- Le suivi des consommations d'eau potable par l'abonné sur l'espace client (portail client)
- La distribution de kits hydro-économiques aux abonnés volontaires
- La mobilisation et la sensibilisation des acteurs locaux (grand public, abonnés, scolaires)

Le projet réparti sur l'ensemble du territoire intercommunal se déroulera sur 3 ans.

Le plan d'actions proposé s'inscrit dans la démarche de sobriété des usages de l'eau, d'amélioration de l'efficacité du service rendu et d'un renforcement des relations avec les usagers du service public.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ de candidater auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'appel à projets « Economies et efficience de l'eau »
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles, afin de s'inscrire dans la démarche

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Eauze, le 10 octobre 2023,

Le Président,

Nicolas MELIET